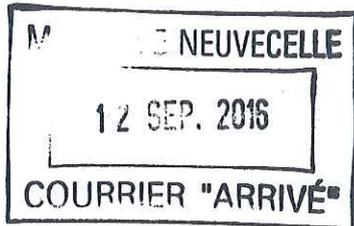


Hôtel du Département
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 50 00

→ Transférer à
Quentin pour info - % Site



Madame Anne-Cécile VIOLLAND
Maire
Mairie
42 avenue de Verlagny
74500 NEUVECELLE

Annecy, le 6 septembre 2016

Objet : Prêt étudiant à 0 %

Madame, Monsieur,

Poursuivre des études dans l'enseignement supérieur peut exposer les jeunes à des difficultés, confrontés à un coût de la vie étudiante, toujours plus élevé.

Conscient de cette réalité, le Département de la Haute-Savoie propose aux jeunes étudiants haut-savoyards qui poursuivent des études supérieures en France ou à l'étranger, de bénéficier, sous certaines conditions, d'un prêt à taux zéro, d'un montant de 1 800 €.

J'ai le plaisir de vous adresser une fiche d'information sur ce dispositif pour l'année universitaire 2016-2017.

Vous retrouverez également toutes les informations utiles, ainsi que le formulaire d'option de ce prêt sur le site Internet du Département, www.hautesavoie.fr (rubrique jeunesse).

Je vous invite à relayer largement cette information, et pour toute précision, à prendre contact avec la Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation (deesi@hauteavoie.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Christian MONTEIL

PJ : fiche d'information prêt étudiant à 0%

Prêt étudiant à 0 % - année universitaire 2016-2017

Le Département propose aux jeunes étudiants haut-savoyards qui poursuivent des études supérieures en France ou à l'étranger, de bénéficier, sous certaines conditions, d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 1 800 €. Il est octroyé pour une année d'études, mais une nouvelle demande peut être déposée chaque année.

Conditions d'attributions

- Être étudiant haut savoyard, titulaire du BAC ou équivalence, et poursuivre un cursus universitaire non rémunéré dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur délivrant un diplôme agréé par l'Etat
- Avoir moins de 28 ans
- Être domicilié, soi-même ou ses parents (si l'étudiant est fiscalement rattaché à eux) en Haute-Savoie
- Obtenir la caution des parents ou tuteurs, éventuellement d'un autre tiers
- Être titulaire du baccalauréat (ou équivalence)
- Justifier d'un cursus logique et d'une assiduité aux cours
- Être de nationalité française

Montant du prêt

1 800 €

Cautionnement

La demande de prêt doit obligatoirement être assortie de l'engagement solidaire d'une caution. Cet engagement doit être cautionné de préférence par les parents qui, le cas échéant, seront tenus au remboursement du prêt octroyé à l'étudiant bénéficiaire.

Modalités de remboursement

Le prêt est remboursable, sans intérêts, en deux versements égaux, 6 et 7 ans après son obtention (soit pour un prêt sur l'année universitaire 2016-2017 : remboursements par moitié en 2022 et 2023).

Le bénéficiaire peut, s'il le souhaite, rembourser par anticipation les sommes perçues si sa situation le lui permet.

Pour l'année universitaire 2016-2017, les demandes de prêt sont acceptées jusqu'au 1er février 2017.

A qui s'adresser

Les formulaires de demande sont téléchargeables sur le site www.hautesavoie.fr et disponible sur simple demande à deesi@hautesavoie.fr, à partir du 1^{er} juillet 2016.

Contact :

Conseil départemental de la Haute-Savoie

Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation

Le Star - 20 avenue du Parmelan - CS 32444- 74041 ANNECY CEDEX

E-mail : deesi@hautesavoie.fr et Tel. : 04 50 33 50 76